

FISHERY COUNTRY PROFILE

Food and Agriculture Organization of the United Nations

FID/CP/MLI

PROFIL DE LA PÊCHE PAR PAYS

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture



Mars 2007

RESUMEN INFORMATIVO SOBRE LA PESCA POR PAISES

Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación

LA RÉPUBLIQUE DU MALI**DONNES ECONOMIQUES GALES - Mars 2007**

Superficie:	1 241 000 km ²
Superficie totale des eaux dans lesquelles est pratiquée la pêche:	4 500 km ²
Population (2005):	13 500 000 hbts
PIB au prix d'acquisition (2005):	5,1 milliards \$EU
PIB par habitant (2005):	380 \$EU
PIB agricole (2005):	36% du PIB

II. Données relatives aux pêches (2003):

	Production	Importations	Exportations	Offre totale	Offre par habitant
	en tonne poids vif			kg/année	
Poisson destiné à la consommation humaine	101 008	1 889	4 012	98 885	7,6
Poisson destiné à la consommation animale et à d'autres fins	-	-	-	-	-

Nombre d'emplois (2005):

i) Secteur primaire (aquaculture comprise):	120 000
ii) Secteur secondaire:	500 000

Valeur brute de la production halieutique (2004):

141 525 087 \$EU

Commerce (2005):

Valeur des importations halieutiques:	4 223 000 \$EU
---------------------------------------	----------------

III. Structure du secteur halieutique

3.1. Sous secteur des pêches continentales

Il existe très peu de données actualisées dans le sous secteur de la pêche et de l'aquaculture. Mais de toute évidence, la pêche continentale au Mali, de type artisanale s'effectue sur tous les plans d'eau: fleuves, lacs, mares, barrages hydro-électriques et barrages agro-pastoraux, plaines inondées etc.

Le Mali partage avec ses voisins deux fleuves d'importance majeure:

- Le fleuve Sénégal crée à l'Ouest un grand axe hydrographique de 900 km de long dont les affluents principaux sont le Bafing, le Bakoye et la Falémé;
- Le fleuve Niger dont 30 pour cent du bassin versant se trouve au Mali, qui traverse le pays d'Ouest en Est sur 1750 Km dessinant le Delta intérieur du Niger au nord et dont l'affluent principal est le Bani.

Le pays dispose également d'un nombre important de lacs (près d'une centaine identifiée par l'IUCN) parmi lesquels le lac Faguibine (800 km) et des grandes mares.

Les bassins du Niger, du Sénégal et du Sourou jouent un rôle très important dans la conservation de la biodiversité grâce aux vastes plaines qu'ils inondent.

3.1.1. Profil des captures

3.1.1.1 Principaux groupes d'espèces

Quelques 76 espèces sur les 150 recensées par Daget ont été observées au cours des enquêtes de pêche dans le Delta Central du Niger. Un grand nombre d'espèces apparaissent en quantité négligeable tandis qu'une vingtaine représentent à elles seules 85 pour cent des débarquements de poisson d'après les relevés de l'OPM. Parmi celles-ci, la famille des Cichlidae arrive largement en tête (26, 6 pour cent de la production) avec *Oreochromis niloticus* (10,2 pour cent) *Tilapia zillii* (8,3 pour cent), *Sarotherodon galileus* (6, 2 pour cent), *Oreochromis aureus* (1,9 pour cent). La famille des Clariidae est également bien représentée avec (18,7 pour cent) des débarquements notamment *Clarias anguilaris* et *grandisquamis*. Le reste de la production est reparti entre les Characidae (13, 6 pour cent) dont *Brycinus leuciscus* (6,2 pour cent), *Hydrocynus brevis* et *forskali* (5,2 pour cent), *Alestes* (2,2 pour cent) qui forment les principaux éléments ; les Bagridae (11 pour cent) avec *Chrysichtys* (5,4 pour cent) *Bagrus* (2,8 pour cent) et *Auchenoglanis* (2,7 pour cent), les Cyprinidae avec *Labeo* (5,3 pour cent) et les centropomidae avec *Lates niloticus* (3,8 pour cent).

3.1.1.2 Variabilité spatiale des captures

Pour la majorité des espèces dans le delta central, les captures ont lieu principalement à la décrue, excepté pour les *Labeo* et les *Synodontis* ou la période de hautes eaux est plus favorable.

La variabilité spatiale des prises se manifeste à deux niveaux : abondances globales différentes selon les zones de pêche mais également compositions spécifiques distinctes des captures (Quensiére 1994).

En général, les eaux fluviales sont favorables à la capture d'espèces aussi variées que les *Alestes*, *Brycinus*, *Hydrocynus*, *Labeo*, *Sarotherodon* et *Tilapia*. Dans les mares, les prises sont composées en majorité de *Clarias*, d'*Oreochromis*, de *Tilapia*, d'*Hydrocynus* et d'*Auchenoglanis* alors que dans les lacs les espèces dominantes sont essentiellement *Oreochromis* et *Auchenoglanis*. Dans les Chenaux menant aux plaines et aux mares, *Chrysichtys*, *Clarias*, *Lates* et *Oreochromis* sont abondants dans les captures alors que seuls *Oreochromis* et *Auchenoglanis* sont en quantités dans la composition des pêches de plaine (Quensiére, 1994).

3.1.2 Sites de Débarquement

En adoptant les critères de zonage, reposant sur la variabilité physique du milieu, les différences de stabilité des zones en eau, l'importance des activités halieutiques et la répartition des pêcheurs migrants et sédentaires établis, les principaux site de débarquement sont:

- Pour le Delta central: le secteur des lacs centraux (45 pour cent des captures), du Diaka, (26 pour cent), le secteur de Mopti ou Niger amont (13 pour cent) secteur aval ou Niger aval (15 pour cent), le secteur hors delta du nord et enfin le port de Mopti qui rassemble les productions des différents secteurs (Rapport annuel OPM.1995).
- Pour le lac de Sélingué, les débarcadères de Faraba et Carrière;
- Pour le lac de Manantali, le débarcadère de Manantali et des campements autour du lac.

Les grands sites de débarquement sont, par ordre d'importance, le delta central (80 000 à 90 000 tonnes), le lac de Sélingué (4 000 tonnes de poisson frais) et le lac de Manantali (3 000 tonnes de poisson frais). Sur certains sites, les statistiques n'étant pas tenues régulièrement toute l'année, il existe peu de données complètes et fiables.

3.1.3. Moyens de production

Les pêcheurs maliens utilisent une grande panoplie d'engins et de technique de captures, adaptés aux conditions changeantes du milieu en fonction de la saison, en particulier dans la zone deltaïque. Les techniques de pêche sont étroitement liées aux rythmes bioécologiques des espèces piscicoles et, par conséquent, aux changements hydrologiques interannuels et saisonniers.

3.1.3.1 Technique et engins de pêche

Sur les lacs de barrage, les engins utilisés sont moins diversifiés, les pêcheurs ayant progressivement adopté ceux qui se sont révélés les plus adaptés aux pêcheries lacustres (plus grande profondeur, présence de souches immergées, faible courant). D'autres techniques ont été modifiées (exemple: les nasses « durankoro » utilisées comme des casiers appâtés pour pêcher en eau profonde).

Cependant, le tiers des captures est réalisé par les filets maillants. Les nasses, les éperviers et les palangres assurent respectivement 15,7 pour cent, 14,9 pour cent et 10,6 pour cent des captures totales.

D'autres types d'engins de pêche ont fait leur apparition depuis quelques années.

Les principaux engins utilisés peuvent être regroupés en six grandes catégories:

- les engins par blessure (harpons...) utilisés dans des mares en voie d'assèchement, dans les plaines inondées et lors des pêches collectives;
- les filets poussés (filets triangulaires utilisés lors des pêches de barrage ou les pêches collectives, filets à deux mains utilisés au cours des pêches d'épuisement...) ou lancés (éperviers utilisés lors des pêches collectives ou sur des bras de fleuves en cours d'assèchement);
- les sennes de petite taille de type (80m x 6m) utilisées par un ou deux pêcheurs en période de basses eaux ou les sennes de grande taille (400-1000 m x 6-10 m) manipulées par 10 à 20 pêcheurs et utilisées dans le Delta Central du Niger principalement en période de basses eaux et dans les lacs de barrage après déboisement de portions de rivage;
- les filets maillants dormants utilisés aux hautes eaux dans les plaines ou dans le fleuve lorsque le courant n'est pas fort, et les filets maillants dérivants (130-450m) au moment où le courant est fort (crue et début de décrue);
- les nasses dont les plus utilisées sont de type « *durankoro* » de petite taille ou de type « *diené* » de taille plus importante;
- les palangres appâtées ou non appâtées.

3.1.3.2 Les embarcations

Les pêcheurs utilisent des pirogues en planches clouées, rarement motorisées pour des raisons de rationalité économique. Dans le delta central, il existe environ 28 900 pirogues (28 500 pour l'installation des engins de pêche et 400 pirogues motorisées pour le transport).

Selon les enquêtes effectuées par la Direction nationale de la Pêche en 2005, on estime le parc piroguier non motorisé lié à la pêche au Mali à 25 334 unités. Les pirogues se caractérisent par leur dimension et leur fonction. Les pirogues les plus petites utilisées pour la pêche pèsent moins d'une tonne. Selon les endroits et les usages, la dimension des pirogues s'évalue en pieds, en mètres, en tonnes de bois ou en charge utile.

3.1.4 Principales ressources

Le potentiel halieutique a été évalué à environ 180 000 tonnes sur la base de productivités halieutiques estimées à 75 kg/ha pour les lacs hors delta (120 000 ha), à 50 kg/ha pour les plaines inondées (3 200 000 ha dans le delta central et 160 000 hors delta) et à 25 kg/ha pour les fleuves et les rivières hors delta (100 000 ha), soit sur une superficie totale de 3 580 000 ha (Jamet, 1981). La production nationale de l'année 2005 a été estimée à 92 798 tonnes (DNP/Rapport annuel, 2005). Cette production est incontestablement concentrée dans le Delta Central du Niger (environ 80 pour cent).

La production du lac de Sélingué est de l'ordre de 4 000 tonnes/an de poisson frais, soit un rendement de 98 kg/ha/an (ODRS/Rapport Bilan 2002). Celle du lac de Manantali est estimée à environ 3.000 tonnes/an, composée de 35 espèces dont une dizaine d'espèces constituent 90 pour cent des prises.

3.1.5 Méthodes de Gestion de la Pêche

3.1.5.1 Objectifs et options de la politique de développement de la pêche et de l'aquaculture

a. Objectif de développement

La politique de développement de la pêche et de l'aquaculture définie dans le document de SDPA fait partie de la Politique Nationale de développement économique et social énoncée dans les documents de références du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CLSP) et du Schéma Directeur de Développement Rural (SDDR) avec comme objectif global la gestion durable des ressources de la pêche et de l'aquaculture au Mali.

b. Objectifs spécifiques

- accroître la contribution de la pêche et de la pisciculture à l'économie nationale et améliorer les conditions de vie des communautés de pêche;
- accroître la contribution du sous - secteur à la satisfaction des besoins alimentaires du pays;
- promouvoir un aménagement durable des pêcheries maliennes.

Ces trois objectifs spécifiques traduisent de façon complémentaire trois options fondamentales de la politique nationale de gestion des ressources naturelles, qui sont : sociale, économique et écologique.

3.1.5.2 Les axes prioritaires d'intervention

Afin de réaliser les objectifs de la politique de développement de la pêche et de l'aquaculture, les cinq axes stratégiques retenus sont:

- l'augmentation des performances économiques de la filière poisson par un accroissement de la valeur ajoutée qu'elle crée;
- l'amélioration des conditions socio - sanitaires et éducationnelles des communautés de pêche;
- l'augmentation de la production de l'aquaculture et des pêcheries (fleuves, lacs, mares);
- la préservation des écosystèmes halieutiques et l'aménagement en partenariat des pêcheries;
- la mise en place d'un système efficace de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Pêche et de l'Aquaculture.

3.1.5.3 Les mécanismes institutionnels

On peut globalement distinguer quatre échelles spatiales d'aménagement des pêcheries:

- une échelle locale où vont notamment s'inscrire les actions visant à réguler l'accès et les pratiques de pêche dans le cadre de conventions de pêche et de cogestion;
- une échelle régionale où vont notamment s'effectuer: la coordination des dispositions pertinentes des conventions de pêche et des actions locales de développement socio-économique, le suivi bioécologique des pêcheries, et la préservation de l'intégrité des écosystèmes aquatiques en particulier dans le cadre de l'élaboration des schémas d'aménagement du territoire;

- une échelle nationale où vont surtout se situer les actions de conception et de suivi - évaluation de la politique nationale de la pêche et de l'aquaculture, et de défense des intérêts du sous - secteur au sein des organes décisionnels nationaux sur l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement.
- une échelle régionale et internationale où s'effectuent les actions d'intégration interétatiques à travers les conventions et traités tels la Convention sur le changement climatique, la Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale, la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique, etc.

3.1.6 Communautés de pêcheurs

3.1.6.1 Les Groupes de pêcheurs

Il existe trois grandes catégories de pêcheurs au Mali: les pêcheurs professionnels migrants, les pêcheurs professionnels sédentaires et les agriculteurs - pêcheurs. Ces groupes se distinguent, en fonction du temps consacré à la pêche, du capital investi et du mode de vie des communautés concernées. L'unité sociale de base des pêcheurs est constituée par le ménage, qui regroupe en moyenne 7 à 8 personnes dont 2 à 3 actifs. Le nombre de pêcheurs inscrit et recensé dans les associations de pêcheurs est d'environ 40 000 sur l'ensemble du territoire. Le secteur se caractérise par l'organisation des pêcheurs en groupements associatif ou coopératif, la cohabitation des pêcheurs professionnels et des pêcheurs sédentaires et l'internationalisation des communautés de pêcheurs à travers les phénomènes de migrations de pêcheurs.

3.1.6.2. Les zones de pêche

La pêche est pratiquée sur l'ensemble du réseau hydrographique avec cependant trois grandes zones de production et des pêcheries secondaires:

- Le Delta central du Niger: vaste plaine alluviale s'étendant entre Markala et Tombouctou. Les crues du fleuve Niger et de son affluent le Bani l'inondent dans des proportions variables selon les conditions hydro - climatiques. En année de forte crue, les plaines d'inondation couvrent entre 20 000 Km² et 30 000 Km².

Le lac de Sélingué: lac de barrage hydroélectrique construit dans la vallée du Sankarani, un affluent du fleuve Niger. Sa cote maximale est de 348,5 m correspondant à une surface de 409 km² pour un volume de 2,2 milliards de m³ d'eau. A cette cote d'eau, le lac s'étend sur près de 80 km dans les vallées du Sankarani et du Ouassoulou Balé, la profondeur n'excédant pas 20 m.

Le lac de Manantali: lac de barrage également hydroélectrique construit dans la vallée du Bafing. Le lac s'étend sur 80 km de long pour une largeur moyenne de 6 km. Sa profondeur moyenne est de 20,8 m avec une profondeur maximale pouvant atteindre 50 m surtout à proximité du barrage. Les eaux du lac sont enrichies en nutriments par la dégradation progressive de près de 12 000 ha de forêt immergée.

Les zones secondaires: Ce sont tous les autres plans d'eau du territoire national où l'activité de pêche est exercée: lacs, rivières, marigots, mares, etc. Ces pêcheries sont quasi-marginalisées dans la politique et stratégies de développement de la pêche alors qu'elles constituent les lieux de migration des pêcheurs.

3.2. Sous secteur de l'aquaculture

Les premières expériences en pisciculture ont été initiées au début des années 1980, dans un contexte particulier caractérisé par des déficits de production halieutique à la suite de la persistance de la sécheresse. Diverses tentatives d'aménagement et d'emboissonnement des mares et des petites retenues de barrages ont été réalisées. Malgré, les efforts considérables qui ont été déployés, les résultats de la pisciculture intensive sont restés limités.

3.2.1. La production

La pisciculture extensive est pratiquée dans les mares aménagées. Les aménagements proprement dits portent sur les canaux d'alimentation dans les cuvettes et/ou le creusement de fond, en vue d'améliorer la qualité de l'inondation dans les mares. Ainsi, les espèces de poisson dans ces milieux proviennent des cours d'eau qui les alimentent, ce qui dénote qu'on peut y rencontrer la plus part des espèces de poisson candidates aux migrations latérales le long du bassin du Niger.

Les bancotières sont utilisées pour la pisciculture extensive. Elles sont fertilisées avec la fumure organique pour le

développement du plancton et d'insectes nécessaires pour la nourriture des poissons et leur empoissonnement se fait à partir d'alevins de Tilapia et de Clarias prélevés dans le milieu naturel. Les bancotières connectées au réseau hydrographique peuvent contenir souvent des espèces de poisson résiduelles avant leur empoissonnement pour la pisciculture.

L'aquaculture moderne, à travers la pisciculture, est une activité récente au Mali. Elle occupe une place marginale au sein de l'économie malienne malgré le potentiel en terres aménageables (plus de 2,2 millions d'ha).

3.2.2 Principales zones d'aquaculture

Les zones d'aquaculture sont:

- la zone l'Office du Niger (ON) avec 60.000 ha (avec un potentiel de 96.000 ha);
- la zone de l'Office du Développement des Ressources de Sélingué avec 3.500 ha;
- la zone de l'Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda (OPIB) avec 3.000 ha;
- la zone du moyen Bani avec le seuil de Talo.

La maîtrise partielle de l'eau pourrait également servir de zones d'intégration de la riziculture et la pisciculture.

3.2.3 Site de débarquement

Les mares aménagées pour la pisciculture tout comme les bancotières peuvent être localisées à proximité ou loin des agglomérations des producteurs. La récolte du poisson se fait à l'occasion de pêche collective organisées par la communauté de pêcheurs ayant droit ou par les associations qui ont réalisés les aménagements. C'est dans la zone du delta central du Niger que se retrouve la majorité des bancotières et des mares aménagées et à des fins de pisciculture. Les produits de la pêche collective sont destinés à l'autoconsommation au niveau des agglomérations des ayant droits ou au niveau des marchés des centres urbains proches. Parmi les marchés de destination des produits de la pisciculture on peut citer ceux de Djenné, Mopti et Konna.

3.2.4. Moyens de production

Les filets à 2 mains et le harpon sont les engins de pêche les plus utilisés pour les pêches collectives organisées pour la récolte de poissons des mares aménagées. La technique utilisant les filets à 2 mains dispose des petits cercles de pêcheurs qui déploient les filets en convergeant vers le centre. Les pêcheurs au harpon longent les bordures enherbées des mares en piquant le poisson après l'avoir repéré. L'emploi du filet maillant dormant est un recours des pêcheurs si la configuration de la mare le demande, notamment les mares allongées où le filet maillant peut servir de délimitation de biefs que l'on peut pêcher par temps. Ainsi le filet maillant assure un rôle de délimitation des zones privilégiant des moments de pêche et en même temps assure un rôle de piège de capture du poisson.

3.2.5. Méthode de gestion

Les objectifs et arrangements institutionnels décrits dans le sous secteur de pêche sont presque les mêmes pour l'aquaculture.

3.2.6 Les groupes de pisciculteurs

La pisciculture extensive dans les mares et les bancotières est pratiquée surtout par les communautés de pêcheurs professionnels. Certains agro-pêcheurs à la périphérie de la zone deltaïque y pratiquent aussi, mais pour ceux-ci les difficultés résident dans l'approvisionnement en alevins.

Dans le domaine de la pisciculture en étang, évoluent des privés estimés à 50 personnes et une dizaine de comités et associations.

IV. Utilisation post-récolte

4.1 Utilisation des captures

Au cours des quinze dernières années, la transformation et la commercialisation du poisson au Mali ont évolué sous l'influence de deux événements majeurs: la baisse du surplus commercialisable à partir du Delta Central du Niger (sécheresse et augmentation de la consommation deltaïque liée à la croissance démographique), et la création de pêcheries de barrage localisées à proximité des centres de consommation importants Sélingué notamment.

Cette évolution s'est traduite par des modifications dans les modes de transformation et de valorisation des produits, par une réorientation des circuits de distribution à l'intérieur et à l'extérieur du pays, ainsi que par l'apparition de nouvelles stratégies de la part des opérateurs économiques de la transformation et de la commercialisation.

4.2 Transformation

Jusqu'aux dernières décennies, du fait de la faiblesse des infrastructures de communication et faute de moyens de conservation appropriés, trois quarts environ de la production nationale sont commercialisés sous forme transformée, par fumage, braisage et, dans une moindre mesure, par séchage. Cette tendance est en train de changer. Ainsi, dans le Delta Central, s'il était admis qu'environ 80-90% des captures étaient essentiellement transformées par fumage, contre 30% à Sélingué et près de 50% à Manantali, l'on assiste depuis les dernières années dans ces principales zones de production à une implantation progressive de la filière d'approvisionnement en poisson frais sous glace, plus rémunératrice, notamment en direction des centres de consommation urbains.

- **Le fumage:** Le fumage peut durer jusqu'à 3 jours selon l'espèce, la taille et le marché ciblé. La méthode généralement répandue est le fumage à chaud qui cuit et sèche partiellement le poisson.
- **Le séchage:** Le poisson est très souvent séché pour faciliter sa conservation et surtout sa commercialisation en toute saison et s'applique à la presque totalité des espèces rencontrées. La durée de conservation varie de trois à six mois dans les campements de pêche.
- **Le braisage:** cette technique est généralement pratiquée sur le polypterus et sur les poissons de petite taille sur une litière de paille. Le produit obtenu est également utilisé dans l'alimentation de la volaille.
- **La friture:** Elle est généralement pratiquée sur l'espèce Brycinus leuciscus pour faciliter sa conservation et son transport sur de longues distances. Elle permet de donner une valeur marchande à cette espèce très recherchée sur les différents marchés.
- **L'extraction d'huile:** L'espèce sujette à l'extraction d'huile est Brycinus leuciscus. C'est la principale source de matière grasse utilisée en milieu pêcheurs dans les préparations culinaires. En vulgarisation actuelle, la technique d'extraction d'huile à partir du poisson frais fait place à la technique traditionnelle qui a longtemps consisté en la fermentation du poisson et l'extraction de l'huile dans de l'eau bouillante.

4.3. Les équipements utilisés

Les différents équipement de fumage utilisés par ordre d'importance sont de quatre (4) types : le four traditionnel, le four modifié, le four barrique et plus récemment le four chorkor. Les équipements en matière de séchage sont les nattes, les râteliers et les hangars. Pour le brûlage, c'est la paille qui est essentiellement utilisée.

4.4. Marchés au poisson

Les circuits de commercialisation du poisson s'articulent autour de trois types de marchés : (i) des marchés de gros qui centralisent la production (Mopti dans le Delta Central, Faraba et Carrière à Sélingué et Manantali) ; (ii) des marchés de semi gros situés dans les centres de production et de consommation, et (ici) des marchés de détail à Bamako et dans les villes.

Au cours des quinze dernières années, la demande a pu être globalement satisfaite grâce à la réorientation des flux commerciaux vers les marchés intérieurs et dans une moindre mesure par des produits d'importation en provenance de la Côte d'Ivoire, du Sénégal, de la Mauritanie pour le poisson congelé et séché.

Les importations qui étaient de 2.000 tonnes environ en l'an 2000 ont atteint 5.000 tonnes en 2003, soit plus de 1,1 milliards de FCFA. Par contre, les exportations sont en nette régression et se sont situées à 424 tonnes en 2003 soit moins de 54 millions de FCFA. Notons que les données relatives aux exportations sont sous estimées par les statistiques douanières.

V. Rendement du secteur de la pêche

Au Mali, l'importance de la pêche s'exprime à travers le potentiel des ressources existantes, le rôle socioculturel, la création d'emplois, son rôle dans l'atteinte de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.

5.1 Importance socio-économique de la pêche et de l'aquaculture

La pêche est l'un des sous-secteurs clés de l'économie malienne. La production annuelle dans la zone du delta central est environ 85.000 tonnes. Sur la base d'une production nationale de 100.000 t, la valeur ajouté brute de l'ensemble de la filière pêche est évaluée à plus de 90 milliards FCFA (60 millions \$EU), soit 4,2 pour cent du PIB total du pays, la pêche contribue également pour une part importante au budget de l'Etat, par les divers impôts et taxes prélevés tout au long de la filière. Cette

contribution est évaluée à environ 10 pour cent de la valeur ajoutée brute de la filière, soit environ 3 milliards FCFA. La pêche constitue par ailleurs un vecteur important de la culture et du savoir-faire malien à l'étranger, résultant notamment d'une longue tradition et leurs activités génèrent des rapatriements de revenus non négligeables. Il n'existe pas de données chiffrées, ni de statistiques fiables sur les activités de pisciculture, mais on estime la production aquacole nationale à 1 000 tonnes de poissons par an sur la base des productions de l'ON, des mares et des bancotières.

- Contribution au PIB

La contribution de la branche au PIB calculée suivant la nouvelle méthodologie intègre le poisson fumé et séché. Cette réévaluation de la valeur ajoutée de la branche améliore nettement sa contribution dans le PIB, et reflète mieux la réalité et l'importance du secteur dans l'économie. Le tableau suivant donne le niveau des différents indicateurs;

Tableau N°6 : Contribution de la branche pêche au PIB

(En millions de F.CFA)

Année	Valeur ajoutée	PIB	Contribution au PIB (en %)		
2001	87 711	2 212 038	4,0		
2002	90 480	2 285 634	4,0		
2003	92 126	2 460 700	3,7		
(en millions de F.CFA et en %)					
Année	PIB courant	valeur ajoutée du Primaire	Valeur Ajoutée pêche	Contribution au PIB (en %)	Contribution à la V.A. du Primaire (en %)
1995	1 350 908	509 413	12 766	0,9	2,5
1996	1 422 332	524 545	13 774	1,0	2,6
1997	1 574 218	566 123	14 069	0,9	2,5
1998	1 722 871	595 436	14 947	0,9	2,5
1999	1 809 300	617 888	15 869	0,9	2,6
2000	1 890 609	633 632	16 506	0,9	2,6
2001	2 212 038	774 121	17 164	0,8	2,2
2002	2 285 634	728 460	18 786	0,8	2,6
2003	2 460 700	883 415	20 570	0,8	2,3
Source: Comptes Economiques du Mali.					

5.2 Commerce

L'évolution des statistiques du commerce extérieur sur le poisson est assez erratique. En réalité le volume et la valeur du poisson importé sont restés jusqu'à présent très faible. Pour des importations, la valeur n'a jamais dépassée 3 milliards de F.CFA jusque en 2003 où elle a atteint pour la première fois ce niveau. Pour les exportations les valeurs sont encore plus négligeables. Elles demeurent toujours en deçà de 1 milliards de F.CFA. Dans l'ensemble, ni les importations, ni les exportations n'atteignent même pas les 0,5 pour cent des transactions nationales avec l'extérieur.

5.3 Offre

La consommation de poisson au Mali est estimée à 7,6 kg/an /t contre 8,4 kg/an/t pour la viande fraîche ce qui traduit une demande importante en poisson en comparaison avec la situation dans d'autres pays enclavés de l'Afrique. Pour apprécier la contribution de la filière poisson à la sécurité alimentaire et à l'apport en protéines d'origine animale, il est nécessaire d'intégrer la très forte consommation du poison fumé et séché. La part du poisson transformé est plus importante que celle du poisson frais en partie à cause de l'éloignement et de l'enclavement des zones de production et de la difficulté de conservation du poisson frais ou de conservation de la glace.

Produit	Région									Total
	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	
Viande fraîche	11,7	6,4	4,2	5,3	6,8	9,6	18,9	23,3	11,8	8,3
Poisson frais	4,0	3,4	3,8	8,2	13,8	13,1	19,6	1,5	4,5	7,6

Quantités consommées par personne, par produit et par région/Kg/an moyenne- Source DNSI

Source : Annuaire Statistique du Mali

5.4 Contribution à l'emploi

En termes d'emplois, l'activité pêche concerne directement 120 000 pêcheurs. En prenant en compte les emplois générés en amont et en aval de l'activité pêche, le nombre d'emplois assurés par l'ensemble de la filière peut être estimé à 500 000 personnes. Cette estimation prend en compte l'activité de pêche sur les cours d'eau (environ 5 000 Km), et les emplois saisonniers dans les zones à forte production (environ 3 personnes en moyenne par ménage de pêcheur professionnel pendant 3 mois). A cela, il faut ajouter les pêcheurs étrangers nigériens et nigérians dont certains se sont établis au Mali. Leur nombre reste indéterminé.

5.5 Contribution au budget de l'Etat et des collectivités locales

Le système de taxation appliqué à la filière pêche et pisciculture au Mali comporte des imperfections. En effet, les taxes sont perçues de manière formelle et informelle à tous les niveaux de la filière dont le montant équivaut à environ 10 pour cent de la valeur ajoutée totale de la filière (C. Breuil 1996). Celles-ci ont par conséquent des retombées sociales et économiques importantes sur la filière.

Les commerçants de poisson sont également soumis à des taxes officielles (taxes de conditionnement, patentes et licences d'exportation) qui peuvent représenter des coûts substantiels, et ainsi avoir une incidence sur l'organisation des marchés. Les taxes perçues auprès d'un commerçant établissant la liaison entre Sélingué et Bamako peuvent ainsi représenter entre 5 à 6 pour cent du chiffre d'affaires.

L'implication des communautés de pêcheurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des Plans de Développement Communaux est la stratégie appropriée pour intégrer ces taxes informelles et formelles de production et de commercialisation dans les budgets communaux; ceci constitue un objectif majeur recherché pour l'intégration des pêcheurs dans le développement local.

5.6 Communauté de pêche et pauvreté

L'analyse de la pauvreté dans les communautés de pêche artisanale autour du plan d'eau de Sélingué menée en juillet 2002 dans le cadre du PMEDP révèle que:

- 5 pour cent de la communauté de pêche et leurs familles peuvent être considérées comme riches du fait qu'ils possèdent des équipements utiles diversifiés et leurs propres moyens de production, qu'ils subviennent à leurs besoins alimentaires et disposent d'un logement décent.
- 10 pour cent d'individus et leurs familles possèdent leurs moyens de production. Leurs activités économiques varient de la pêche à l'agriculture. Ils sont sécurisés d'un point de vue alimentaire et médical. Ils peuvent investir dans des biens et économiser de l'argent.
- 25 pour cent constituent un groupe qui dispose de ses moyens de production et qui vit à l'abri du besoin. Cependant, ils ont besoin de contracter des crédits pour améliorer leurs conditions de production et de vie.
- 60 pour cent de la population ne disposent pas de moyens de production propres, cependant ils les louent pour pratiquer

la pêche ou toute autre activité économique tel que l'agriculture et l'artisanat. Cette catégorie d'individus est largement endettée mais n'est pas considérée comme pauvre. Leur régime alimentaire est peu équilibré. Ce type de ménage est dirigé par des hommes et des femmes.

VI. Mise en valeur du Secteur de la pêche

6.1 Obstacles

La pêche se trouve confrontée à plusieurs contraintes qui entravent son développement à savoir:

a. Contraintes techniques et financières

- la valorisation insuffisante de la production;
- l'insuffisance de statistiques complètes et fiables sur le potentiel halieutique, les volumes des captures, les volumes transformés ou commercialisés etc.
- la faible rémunération des acteurs de la pêche et le coût élevé du financement des activités de pêche;
- la faiblesse des services de la pêche pour assurer le contrôle et la surveillance des activités de pêche afin d'assurer le respect de la réglementation en la matière ;
- l'insuffisance ou le manque des règles de gestion et d'organisation de la pêche sur les pêcheries secondaires;
- l'insuffisance d'encadrement technique spécialisé en pisciculture, le problème de sites appropriés et les difficultés d'approvisionnement des pisciculteurs en intrants (alevins, aliments etc.).
- les difficultés (malgré l'intérêt) des privés à investir dans le domaine de l'aquaculture;

b. Contraintes environnementales

- L'ensablement du lit des fleuves et le comblement des mares;
- l'encaissement des cours d'eau, suite à des années consécutives de sécheresse
- la prolifération des végétaux aquatiques par endroit;
- la perturbation des « mises en défens » par les lâchers d'eau en provenance des barrages hydroélectriques (turbanage).

c. Contraintes commerciales

- l'insuffisance des infrastructures de base (installations modernes de débarquement, de stockage, de conservation et de transformation) et d'équipements de pêche
- l'inorganisation du circuit de commercialisation des produits de pêche;
- L'augmentation de la pression fiscale, formelle et informelle;
- Les différences entre les monnaies du Mali et des pays de la sous région Ouest Africaine (Ghana) qui ne favorisent pas les échanges commerciaux;
- Les difficultés d'acheminement du poisson liées aux crises sociopolitiques ou aux procédures administratives et douanières non maîtrisées ou parfois contraignantes.
- l'accès difficile aux marchés intérieurs éloignés des zones de production, et des marchés sous-régionaux;
- la précarité des conditions de vie des communautés de pêcheurs au point de vue de l'hygiène, de l'éducation et de la santé.

6.2 Perspectives/Stratégies de mise en valeur

Pour la mise en œuvre de la politique de développement de la pêche et de l'aquaculture, la stratégie sera, pour les pêcheries, de répondre à la double nécessité d'une gestion éco systémique des ressources halieutiques et d'une cogestion de l'exploitation, conformément à la politique visant à créer des centres de décisions régionaux et locaux. En matière de recherche halieutique et

aquacole, la stratégie sera aussi d'associer davantage les communautés de pêche dans l'identification des contraintes de développement pour la formulation et la programmation des projets de recherche à la demande des utilisateurs des résultats de la recherche.

6.3 Recherche

La recherche halieutique a débuté au Mali depuis 1946 par la création du laboratoire d'hydrobiologie de Diafarabé par l'ORSTOM avant son transfert à Mopti en 1960. On peut distinguer aujourd'hui:

- des institutions de Recherche Nationale
 - L'Institut d'Economie Rural (IER) : Actuellement la recherche halieutique est menée par l'IER à travers son Programme Halieutique basé dans la région de Mopti;
 - l'Université de Bamako à travers les thèmes de mémoires de fin de cycle de l'IPR/IFRA, de DEA et de thèses de doctorat de l'ISFRA et des facultés;
 - le centre national de recherche scientifique et technologique (CNRST);
- des institutions de Recherche Internationale

L'IRD intervient dans le domaine de la pêche par des missions ponctuelles de certains chercheurs basés dans les autres pays de la sous – région ou en France et mène des activités de recherche dans le delta central, sur le lac de Sélingué et celui de Manantali.

D'autres recherches pluridisciplinaires déjà menées conjointement par l'ORSTOM et l'IER ont révélé des problèmes liés non seulement aux facteurs hydro biologiques mais aussi à la politique de gestion inadaptée au contexte biologique local.

6.4 Education

Les communautés de pêche demeurent dans des conditions de vie précaires en raison de l'insuffisance des infrastructures sociales et éducationnelles de base dans les zones de production. A cela, il faut ajouter le mode de vie des pêcheurs qui requiert une main d'oeuvre importante de jeunes et d'enfants.

6.5 Aide extérieure

6.5.1 Les projets déjà terminés

Les premiers investissements publics dans la pêche au Mali l'ont été à travers:

- la création, en 1972, de l'Opération Pêche Mopti (financement du FED). Ce financement a permis la construction du Port de pêche de Mopti, l'acquisition d'équipements de collecte et de transport du poisson, le renforcement des capacités de transformation du poisson, la réduction à moins de 5 pour cent les pertes après capture etc.
- Le projet Delta Central du Niger de recherches pluridisciplinaires sur les pêches (Coopération française);
- Le projet MLI/86/001 "développement de la pisciculture et rationalisation de la pêche" qui a été exécuté par la FAO (PNUD);
- le Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche en Afrique de l'Ouest (PMEDP). Programme régional regroupant 25 pays dont le Mali, durée: 2000 – 2006;
- Projet Pilote 1 (PP1) du PMEDP: «Amélioration de l'environnement politique, institutionnel pour le développement des systèmes de cogestion en Pêche Continentale au Burkina Faso, au Mali, en Côte-d'Ivoire et au Ghana». Budget pour le Mali: 500.000 USD, durée : 2003 - 2006;
- le Projet d'Appui au développement des activités de pêche des femmes de Kabio et de Sahouna en zone Opération Pêche Mopti financé par le PMEDP. Budget: 7,7 millions de Fcfa. Durée : 2003 - 2006;

6.5.2 Les programmes et projets en cours d'exécution

- le Projet de Développement des Ressources Halieutiques dans le Lac de Sélingué (PDRHSL), Projet d'infrastructures des pêches avec un budget de: 4,550 milliards de Fcfa. Durée de projet : 2001 – 2007;

- le Projet de Développement de la Pêche Continentale dans le Delta Central du Niger (Padepêche). Projet d'infrastructures avec un budget de : 13, 476 milliards de Fcfa. Durée: 2004 -2010;
- le Projet de valorisation des Captures Artisanales de la Pêche au Mali (ACAPAM). Budget: 570 milliards. Durée: 2004-2009;

VII. Institutions oeuvrant dans le secteur des Pêches

La Direction Nationale de la Pêche représentée:

- au niveau Régional et le District de Bamako par la Direction Régionale de la Pêche (DRP)
- au niveau Cercle par le Service Local de la Pêche (SLP);
- au niveau Commune ou groupe de commune par l'Antenne de la Pêche (AP);

En plus de cette structure, d'autres Directions interviennent :

- la Direction Nationale des Services Vétérinaires (DNSV) pour l'inspection et la certification des produits de la pêche et de l'aquaculture;
- la Direction Nationale de la Conservation de la Nature (DNCN) dans le cadre de la protection et la conservation des ressources naturelles;
- la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) dans le cadre de la gestion des ouvrages hydrauliques et hydroélectriques;
- la Direction Nationale du Génie Rural (DNGR) pour les aménagements hydro - agricoles dans les pêcheries.

Les services et structures d'appui publics et privés du sous - secteur sont:

- l'Office de Développement Rural de Sélingué (ODRS);
- l'Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda (OPIB);
- l'Office du Niger (ON);
- l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS);
- l'Office pour la Mise en Valeur du Système Faguibine (OMVSF);
- l'Agence du Bassin du Fleuve Niger (ABFN);
- l'Institut d'Economie Rurale (IER);
- l'Université de Bamako (UB) à travers l'Institut Scientifique de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA) et l'Institut Polytechnique Rural/Institut de Formation et de Recherche Appliquée (IPR/IFRA);
- et les Collectivités Territoriales (CT). Les communautés de pêche et d'aquaculteurs sont organisées en associations, coopératives, GIE, etc.

Les communautés de pêche et d'aquaculteurs sont représentées à l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) et au Conseil Economique, Social et Culturel du Mali (CESCM).

VIII. Cadres juridiques généraux

8.1 Les textes législatifs fixant les conditions de gestion de la pêche et de l'aquaculture

La loi No 95-032 du 20 mars 1995 fixe le cadre général de l'exercice des activités de pêche au Mali. Le texte distingue le domaine piscicole de l'Etat; le domaine piscicole des collectivités territoriales décentralisé et le domaine piscicole des particuliers. Le champ d'application de la loi a également été étendu aux activités de pisciculture ; C'est une loi d'orientation générale qui laisse la latitude aux communautés de pêche d'élaborer autant de conventions locales de pêche pour fixer les règles d'exploitation et de gestion des ressources halieutiques et piscicoles.

Le droit de pêche appartient à l'Etat et aux collectivités territoriales décentralisées qui peuvent en concéder l'exercice par

l'intermédiaire d'un permis de pêche ou d'une autorisation.

A cette disposition, il faut ajouter les nombreuses lois portants protections des ressources en eaux, des ressources forestières, des ressources fauniques, des ressources naturelles en général et de l'environnement, qui s'appliquent aux ressources halieutiques, piscicoles, leur exploitation et leur environnement. De même, la loi d'orientation agricole adoptée en août 2006 doit permettre le développement de plusieurs types d'exploitation agricole dont le sous secteur de la pêche et de l'aquaculture.

8.2 Les textes réglementaires

La loi instaure par ailleurs, à l'échelon national et au niveau de chaque collectivité territoriale décentralisée (décret no 96-11/P-RM du 17 janvier 1996), un organe consultatif dénommé conseil de pêche. Au niveau des Collectivités Territoriales, le conseil de pêche est saisi obligatoirement de toutes les questions importantes en matière de pêche portant notamment sur le règlement des litiges de pêche ou de pisciculture, l'élaboration des conventions locales de pêche et la gestion de la pêche dans les aménagements hydro agricoles et hydroélectriques.

Annexe 1 SIGLES ET ABBREVIATIONS

ABFN : Agence du Bassin du Fleuve Niger

ACAPAM : Projet de valorisation des captures artisanales de la pêche au Mali

AP : Antenne Pêche

APCAM : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali

CESCM : Conseil Economique, Social, et Culturel du Mali

CNRST : Centre national de recherche scientifique et technologique

CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

CT : Collectivité territoriale

DEA : Diplôme d'Etudes Approfondies

DNCN : Direction Nationale de la Conservation de la Nature

DNGR : Direction Nationale du Génie Rural

DNH : Direction Nationale de l'Hydraulique

DNP : Direction Nationale de la Pêche

DNSV : Direction Nationale des Services Vétérinaires

DRP : Direction Régionale de la Pêche

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

IER : Institut d'Economie Rural

FED : Fonds Européen de Développement

GIE : Groupement d'intérêt économique

IPR/IFRA : Institut Polytechnique Rural/Institut de Formation et de Recherche Appliquée

IRD : Institut de Recherche pour le Développement

ISFRA : Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée

ODRS : Office de Développement Rural de Sélingué

OMVSF : Office pour la Mise en Valeur du Système Faguibine

ON : Office du Niger

OPIB : Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda

OPM : Opération Pêche Mopti

ORSTOM : Office de Recherche Scientifique dans les Territoires d'Outre Mer

PADEPECHE : Projet d'Appui au Développement de la Pêche Continentale dans le Delta Central du Niger

PDRHLS : Programme de Développement des Ressources Halieutiques dans le lac de Sélingué

PIB : Produit Intérieur Brut

PMEDP : Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans les Pêches en Afrique de l'Ouest

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PP1 : Premier Projet 1

PPIV : Petit périmètre irrigué villageois

SDDR : Schéma Directeur du Développement Rural

SDPA : Schéma Directeur de la Pêche et de l'aquaculture

SLP : Service Local de la Pêche

UB : Université de Bamako

V.A : Valeur ajoutée

Annexe 2

LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS

Annuaire Statistique du Mali, DNSI, 2004

Breuil C. Revue du secteur des pêches et de l'aquaculture au Mali 1996. FAO Circulaire sur les pêches N° 923 FIPP/C923, Rome, 43 p.

Breuil C. et J. Quensièvre. Eléments d'une politique de développement durable des pêches 1995 et de la pisciculture au Mali. FAO/PNUD/MLI/91/005

Cissé Oumou TRAORE, Etude prospective sur la situation de la conservation du poisson à l'état frais et les circuits de commercialisation, FAO, 2003.

Coulibaly, A., Gerbe A., Stomal, B. et J.Y. Weigel. Etude des filières traditionnelles de transformation du poisson au Mali. Rapp. IARE-ISFRA-ORSTOM-RESED.

CPS, Schéma Directeur de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture au Mali SDPA – Actualisation 2006. Volume I, II et III. BM/ PASAOP 2006

Direction Nationale de la Pêche (DNP), Rapport annuel 2005

Dolo, M, Sako M. A, Diarra S. Evaluation de la contribution socio-économique de la Pêche au PIB et au Développement rural au Mali. FAO/PMEDP/2004

Investir dans la Pisciculture pour lutter contre l'insécurité alimentaire dans les communautés de pêche, DNP 2006;

Opération pêche Mopti, Rapport annuel 1995 -1996.

Quensièvre, J. (ed sci.) La pêche dans le Delta central du Niger - Approche 1994 pluridisciplinaire d'un système de production halieutique. Vol 1. 495 p. notice. IER/ORSTOM/Karthala, Paris.